

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°68/5.5/16-05/36

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	26

SEANCE DU 16 MAI 2018

Date de la convocation : 27-04-2018
Date de l'affichage : 02-05-2018

L'an deux mille dix-huit,
Le SEIZE MAI à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Guillaume BER, , Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration : M. CHAREYRE à G. TRAUJLET

Absents : H. THELENE, F. LABARUSSIAS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2018-11 qui autorise M. le Maire à signer une convention avec Dolce O Services, filiale de SUEZ, dans le cadre de la pose d'un récepteur de télérelève sur le toit de la Mairie, permettant à SUEZ le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance.
- 2018-12 qui fixe les tarifs 2018 de l'occupation du domaine public aux fins d'activité professionnelle régulière.
- 2018-13 qui autorise M. le Maire à signer un avenant lot n° 1 dans le cadre de la réhabilitation de la Chapelle des Capucins.
- 2018-14 qui autorise M. le Maire à signer un avenant lot n° 2 dans le cadre de la réhabilitation de la Chapelle des Capucins.
- 2018-15 qui autorise M. le Maire à signer un avenant lot n° 4 dans le cadre de la réhabilitation de la Chapelle des Capucins.
- 2018-16 qui retient les offres de 4 entreprises pour le marché de la rénovation de la toiture de la Mairie.
- 2018-17 qui désigne la SCP MARGALL D'ALBENAS Avocats à Montpellier dans le contentieux qui oppose à la Commune à M. PARASMO qui a introduit un recours auprès du TA de Nîmes demandant l'indemnisation des préjudices subis du fait d'un accident de vélo survenu sur la voie publique.
- 2018-18 qui sollicite une demande de concours financier auprès du Conseil Départemental du Gard, d'un montant de 30 000 €, dans le cadre de l'appel à initiatives 2018, de la conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie du Gard.

- 2018-19 qui autorise M. le Maire à signer un avenant lot n° 5 dans le cadre de la fourniture de la Chapelle des Capucins.
- 2018-20 qui retient la Ste BENKAR INTERMARCHÉ, sis à Aigues-Mortes, pour la fourniture de carburant en station-service par cartes accréditives pour les besoins des véhicules municipaux.
- 2018-21 qui concède à Mme PIERSON Annabelle une case dans le columbarium pour trente ans, moyennant la somme de 775 €
- 2018-22 qui retient la Sté Twin Audioline à St Jean de Vedas pour le marché de services et de prestations poste régisseur son et lumière dans le cadre de la programmation culturelle de la ville
- 2018-23 qui retient l'entreprise JDA – Travaux gros œuvre et mise aux normes PMR dans le cadre de la réhabilitation de la Chapelle des Capucins.
- 2018-24 qui retient l'entreprise SPE pour le lot Echafaudage, l'entreprise Au Cœur du Bois pour le lot Charpente Couverture et l'Entreprise Vivian et Cie pour le lot façades dans le cadre de la rénovation de l'hostellerie des Remparts.
- 2018-25 qui retient la SARL Garcia- Diaz sise à Montpellier pour les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement du secteur du Mas d'Avon.
- 2018-26 qui autorise le Maire à signer un emprunt de 173 000 € entre la Commune (Budget Parkings) et la Crédit Agricole du Languedoc.
- 2018-27 qui autorise le Maire à signer un emprunt de 835 000 € entre la Commune et la Crédit Agricole du Languedoc.
- 2018-28 qui fixe les tarifs d'entrée 2018 pour les animations culturelles, organisées par la commune
- 7 Juillet 2018 : Soirée Lyrique : 20 € (tarif unique)
 - 8 Juillet 2018 : Soirée Jazz : 10 € (tarif unique)
 - Pass deux soirées (7 et 8 Juillet 2018) : 25 € (tarif unique)
- 2018-29 qui fixe les tarifs d'entrée 2018 de la manifestation festival Marguerite, organisée par la Commune du 25 juillet au 29 Juillet 2018 sont fixés comme suit :
- 25 juillet : 15 € plein tarif. 12 € tarif réduit. Gratuit jusqu'à 10 ans
 - 26 juillet : 5€ tarif unique
 - 27 juillet : 15 € plein tarif. 12 € tarif réduit. Gratuit jusqu'à 10 ans
 - 29 juillet : 15 € plein tarif. 12 € tarif réduit. Gratuit jusqu'à 10 ans
- 2018-30 qui sollicite une subvention, à hauteur de 50 % dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour réaménager les locaux des Portes de la Marine. Le montant des travaux s'élève à 164 285.50 € HT
- 2018-31 qui annule et remplace la décision 2018-26
- 2018-32 qui annule et remplace la décision 2018-27
- 2018-33 qui annule et remplace la décision 2018-11 : les points hauts concernés étant 2 antennes à la DEJE, 1 antenne aux Services Techniques et 1 antenne Salle Flamingo.
- 2018-34 qui fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les artistes libres et musiciens, installés intra-muros pour l'année 2018.
- 2018-35 qui retient l'entreprise Audoise des Bois pour le lot 4 – Menuiseries extérieures dans le cadre de la rénovation de l'Hostellerie des Remparts.
- 2018-36 qui modifie la décision du 26 mai 2015 relative à la régie générale d'avances.
- 2018-37 qui retient la Sté BRL Espaces Naturels à Mauguio pour le marché à bons de commande élagage et abattage des arbres sur divers sites de la Commune.
- 2018-38 qui sollicite une demande de subvention, estimée à 20 % du montant HT de travaux soit 145 488 €, au titre du FSIPL pour la première tranche de la rénovation de l'Eglise Notre Dame des Sablons
- 2018-39 qui autorise M. le Maire à signer un avenant au marché « Réhabilitation de la toiture de la Mairie » lot n° 2 Charpente et couverture
- 2018-40 qui autorise M. le Maire à signer un avenant au marché « Réhabilitation de la toiture de la Mairie » lot n°3 maçonnerie façades et peintures
- 2018-41 qui autorise M. le Maire à signer un avenant au marché « Rénovation de l'Hostellerie des Remparts » lot n° 2 Charpentes et couverture

- 2018-42 qui retient, dans le cadre du réaménagement des locaux Portes de la Marine et Marina, cloisonnement, fonds plafonds, peintures et menuiserie
 - la SARL Montpellier Plaquiste pour le lot 1 maçonnerie, cloisonnement, fonds plafonds, peintures et menuiserie
 - l'entreprise CLOM à Aigues-Mortes pour le lot 2 climatisation, plomberie électricité.
- 2018-43 qui sollicite une subvention d'un montant de 20 000 € dans le cadre de l'appel à projets interrégime et ARS 2018 « prévention pour un vieillissement actif et en bonne santé des seniors en risque de fragilité ».

Le Maire,
Pierre Maumejean



Envoyé en préfecture le 17/05/2018

Reçu en préfecture le 17/05/2018

Affiché le 18/05/2018



ID : 030-213000037-20180516-DCM201868-DE